

Le 6 décembre 2022

Conseil de gestion 6 décembre 2022

Délibération n° 2022-086

Avis du conseil de gestion sur la nomination de la directrice déléguée du Parc naturel marin d'Iroise

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2022/223 et n°29-2022-11-04-00005 du 4 novembre 2022 modifiant la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise émet un avis favorable à l'unanimité sur la nomination de **Mme Myriam Sibillotte** en tant que déléguée du directeur de l'Office français de la biodiversité pour le Parc naturel marin d'Iroise.

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.



Maël de Calan
Président du conseil de gestion